



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 07 novembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Tour-Blanche-Cercles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 31 octobre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	57	
Titulaires présents	47	Allain Tricoire- Jean-Pierre Prigul- Bernadette Bazinet-Janick Laville-Christine Berthé-Jean-Didier Andrieux-Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Jean-Pierre Prunier-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Yves Mahaud-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Daniel Bonnefond-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemerrier-Géry Denis-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Christine Laurent-Romain Perruchaud-Philippe Chotard-Christophe Rossard-Jean-Pierre Chaumette-Pierre Guigné-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Prisca Mortier-Pierre Janaillac-Julie Bordet-Denis Ferrand-Joëlle Saint-Martin-Marion Lafaye-Régis Defraye-Patrick Lachaud-Muriel Morlion
Suppléants présents		
Titulaires absents	10	Lisa Boyer-Murielle Cassier-Jean-Marcel Beau-Joël Constant-Laurent Casanave-Dominique Caillou-Catherine Esculier-Joël de Luca-Jean-Claude Arnaud-Edwige Badel
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Murielle Cassier à Yves Mahaud Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Chaumette Joël Constant à Bruno Limerat Laurent Casanave à Catherine Bezac-Gonthier Dominique Caillou à Romain Perruchaud Catherine Esculier à Christine Laurent Joël De Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Pierre Janaillac

DELIBERATION N° 2024 /158 : (Code Nomenclature /411)

DATE : 07 NOVEMBRE 2024

RAPPORTEUR : Yves Mahaud

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

➤ Monsieur le Vice-Président propose de procéder aux modifications suivantes :

-la création d'1 poste d'adjoint d'animation à 20h hebdomadaire suite à la demande de nomination stagiaire au 1^{er} janvier 2025.

-la création de 2 postes d'adjoint technique à 35h hebdomadaire suite à la demande de nomination stagiaire au 1^{er} janvier 2025 au service voirie.

-la création d'1 poste d'adjoint administratif à 35h hebdomadaire suite à la demande de nomination stagiaire au 1^{er} janvier 2025 au service développement/OTI.

-la création d'1 poste d'adjoint d'animation à 35h hebdomadaire suite à la demande de nomination stagiaire au 1^{er} janvier 2025 au service développement/OTI.

-la création de 2 postes d'adjoint d'animation à 32h hebdomadaire suite à la demande de nomination stagiaire au 1^{er} janvier 2025 au service à la population.

➤ Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification d'1 poste jusqu'à ce jour en disponibilité et rendu vacant :

-1 poste d'adjoint d'animation à 32h hebdomadaire suite au départ d'un agent en détachement au 1^{er} novembre 2024 au service à la population.

Vu le CST du 17 octobre 2024 :

-la modification d'1 poste d'adjoint d'animation à 30h hebdomadaire suite à l'augmentation de temps de travail à 35h hebdomadaire d'un agent au service à la population au 1^{er} janvier 2025.

-la suppression d'1 poste d'adjoint d'animation principal 1^o classe à 30h hebdomadaire suite au départ en retraite d'un agent du service à la population au 1^{er} août 2024.

-la suppression d'1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à 35h hebdomadaire créé pour recrutement d'1 agent au service ADS et non pourvu

-la suppression d'1 poste de rédacteur à 35h hebdomadaire créé pour recrutement d'1 agent au service ADS et non pourvu

-la suppression d'1 poste d'adjoint d'animation à 23h37 hebdomadaire suite à la démission d'1 agent au service animation.

Le tableau des effectifs recense désormais 136 postes dont 111 postes pourvus représentant 106 ETP, 7 disponibilités et 18 postes vacants.

Par ailleurs, la collectivité compte 2 contrats de projet à temps plein, 13 contrats de missions temporaires représentant 10.76 ETP, 16 CDD représentant 13.05 ETP

Le tableau des effectifs à date du 7 novembre 2024 est le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDO MADAIRE	POSTES CREES	EFFECTIF POURVU		POSTES VACANTS
			dont actifs	dont en disponibilité	
Attaché hors classe	35	1	1	0	0
Attaché principal	35	1	1	0	0
Attaché	35	3	3	0	0
Rédacteur Principal 1 ^o Classe	35	3	3	0	0
Rédacteur Principal 2 ^o Classe	35	2	2	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^o classe	35	4	4	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^o classe	30	1	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 2 ^o classe	35	3	3	0	0
Adjoint administratif	35	6	3	1	2
Adjoint administratif	32	1	1	0	0
Ingénieur principal	35	1	1	0	0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	35	1	0	0	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	35	1	0	0	1
Technicien	35	1	0	0	1
Agent de maîtrise principal	35	4	3	0	1
Agent de maîtrise	35	12	11	0	1
Agent de maîtrise	32	1	1	0	0
Agent de maîtrise	31,5	1	1	0	0
Agent de maîtrise	31	1	1	0	0
Agent de maîtrise	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1 ^o classe	35	5	4	0	1
Adjoint technique Principal 1 ^o classe	31	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1 ^o classe	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1 ^o classe	16	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1 ^o classe	15	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2 ^o classe	35	3	2	0	1
Adjoint technique Principal 2 ^o	30	2	2	0	0

AR Prefecture

024-200040400-20241107-2024_158-DE
Reçu le 14/11/2024

2024/158 du 07 novembre 2024 - CCPR

classe					
Adjoint technique	35	16	10	2	4
Adjoint technique	33	2	2	0	0
Adjoint technique	27	1	1	0	0
Adjoint technique	21	1	1	0	0
Animateur principal 1° classe	35	1	1	0	0
Animateur	35	2	2	0	0
Adjoint d'animation principal 1° classe	35	9	7	2	0
Adjoint d'animation principal 1° classe	24	1	0	1	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	35	3	3	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	31	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	30	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	17	1	1	0	0
Adjoint d'animation	35	13	11	1	1
Adjoint d'animation	33	1	1	0	0
Adjoint d'animation	32	3	0	0	3
Adjoint d'animation	30	2	2	0	0
Adjoint d'animation	24	2	2	0	0
Adjoint d'animation	20	1	0	0	1
Educateur des activités physiques et sportives	35	1	1	0	0
Opérateur Territorial Principal des activités physiques et sportives	35	4	4	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	1	1	0	0
ATSEM principal 1° classe	35	2	2	0	0
ATSEM principal 1° classe	27	1	1	0	0
AGENTS CONTRACTUELS					
Attaché CDI	35	1	1	0	0
Rédacteur Principal de 2° classe CDI	35	1	1	0	0
Adjoint administratif en CDI	35	1	1	0	0

AR Prefecture

024-200040400-20241107-2024_158-DE
Reçu le 14/11/2024

2024/158 du 07 novembre 2024 - CCPR

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de M. le Vice-Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

A - Le tableau des effectifs est modifié au 7 novembre 2024 tel que présenté ci-dessus ;

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget intercommunal 2024 aux chapitres prévus à cet effet.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour :

Votes contre :

Abstentions :

Publié le 19-11-2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance
du 07 novembre 2024
Yves Mahaud**



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 13/11/2024 16:22:55